

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 4 mars 2008

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Madame Françoise TENENBAUM

Membres présents : (8) Mme TENENBAUM, Mme DESOCHE, Mme FLAMENT Mme MAILLOT, Mme REVEL, Mme ROLLIN, Mme TOLLOT, Mme WILLIAMS

Membre(s) absent(s) représenté(s) : (4) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme MAILLOT), M. GARRIGUES (représenté par Mme ROLLIN), Mme LE GRAND (représentée par Mme TOLLOT)

Membre(s) absent(s) excusé(s) : (1) M. BARRON,

Membre(s) absent(s) : (2) M. GOBILLOT, M. PERRON

Date de convocation : 27 février 2008

Délibération n° : 21-2008

Objet : ABS 2008 – lancement du marché public

Les CCAS ont l'obligation de réaliser une fois par an une analyse des besoins sociaux (ABS) de l'ensemble de la population qui relève d'eux et notamment des familles, des jeunes, des personnes âgées, handicapées et en difficulté. Il s'agit bien d'une analyse, et non seulement de la description des besoins, qui doit servir de base à l'ensemble des actions.

En 2006, le CCAS de Dijon a décidé de faire appel à un prestataire extérieur, le cabinet COMPAS.

En 2007, l'ABS a été réalisée en fin d'année. La démarche a consisté essentiellement à une actualisation de l'ensemble des données collectées en 2006.

En 2008, il s'agit de poursuivre et de consolider la démarche, avec pour objectifs :

- structurer le processus d'analyse permanent
 - . mise en place d'un comité technique
 - . formation des agents pour l'exploitation des données en cours d'année
- développer l'approche transversale entre la Ville et le CCAS
 - . organisation de comité technique élargi
 - . exploitation des données du CTU
- Renforcer la dynamique partenariale
 - . groupes d'analyse partagée en 2008
- Approfondir de nouvelles thématiques en complément des analyses conduites depuis 2006.

D'après l'article 35-II-8° du Code des Marchés Publics : « Peuvent être négociés sans mise en concurrence... les marchés et accords-cadres qui ne peuvent être confiés qu'à un opérateur économique déterminé pour des raisons techniques, ou tenant à la protection de droits d'exclusivité ».

Les missions suivantes sont confiées au Cabinet COMPAS en 2008 :

- collecte des données et réalisation d'un document diagnostic de territoire
- développement d'analyses spécifiques
- intervention pour l'animation des groupes d'analyse partagée
- formation des agents pour les exploitations de données en cours d'année
- restitution de l'ABS en fin d'année,

le coût prévisionnel de la démarche s'élevant à 40 000 €.

Le Conseil d'Administration :

- valide la démarche,
- autorise le Président ou la Vice-Présidente à signer ce marché et tous actes à intervenir pour son exécution,
- décide que le financement de ces prestations sera assuré sur les crédits ouverts au budget du CCAS.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DAGL : 1

Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,



Françoise TENENBAUM

PUBLIÉ LE

- 5 MARS 2008

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

18 MARS 2008

